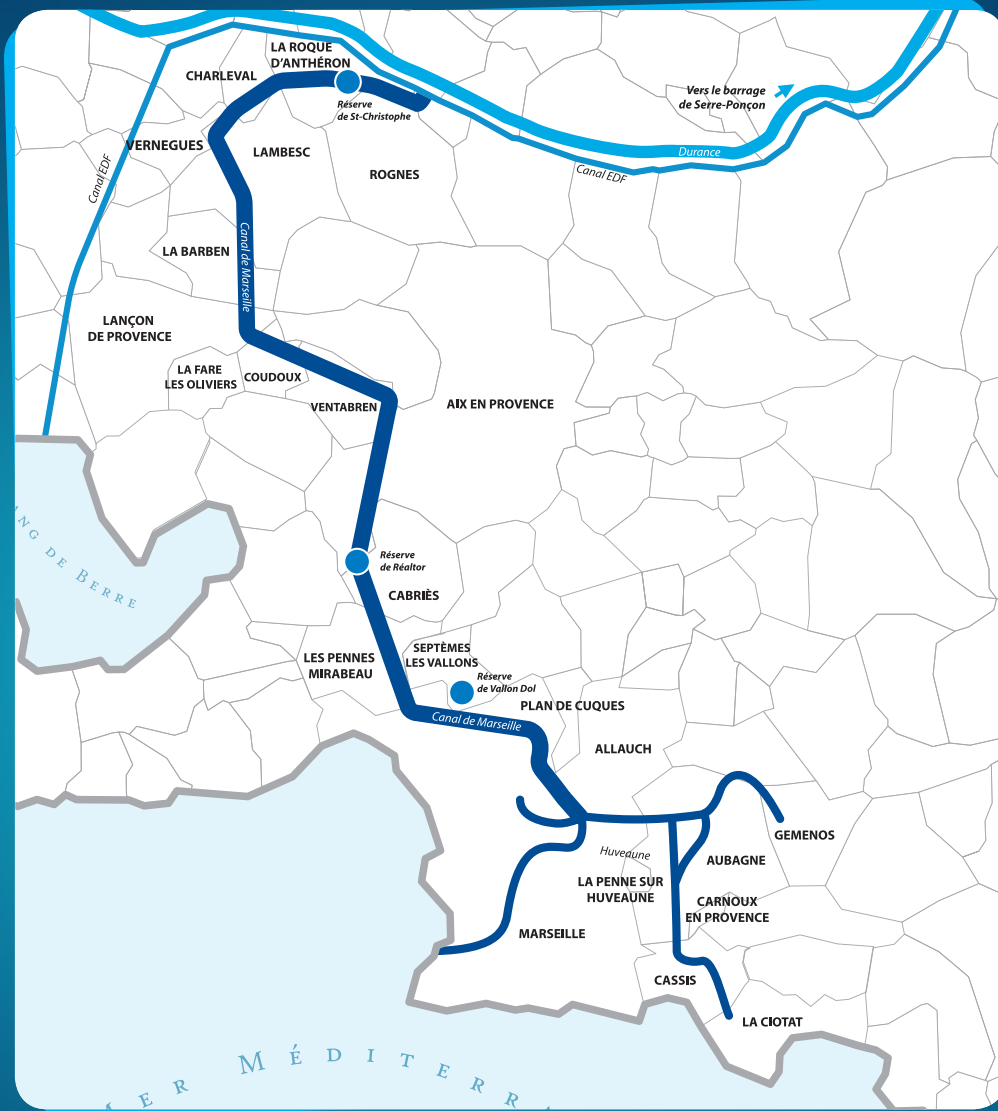


Le canal de Marseille traverse 23 communes



Canal DE Marseille



ATTENTION DANGER !



Le canal de Marseille assure l'alimentation en eau de plus d'un million et demi de provençaux. Mais s'il est source de vie, cet ouvrage d'apparence paisible recèle aussi de nombreux dangers.



Plus d'infos sur eudemarseille-metropole.fr

rendez-vous sur eudemarseille-metropole.fr



Centre Service Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Eau de Marseille Métropole - Mars 2016



M É T R O P O L E

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gemenos, Gignac-la-Narthe, La Ciotat, Le Roux, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-La Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons

Le canal de Marseille

Un domaine privé et réglementé

Près de 180 millions de mètres cubes d'eau de la Durance transitent chaque année dans le canal de Marseille. Après un passage dans les centres de traitement d'eau potable, elle est acheminée jusqu'au robinet des consommateurs.

C'est dire l'importance de cet ouvrage d'utilité publique que gère la Société Eau de Marseille Métropole pour le compte de la Métropole Aix-Marseille Provence. Comme tout domaine privé, **son accès est interdit** et **protégé par des arrêtés préfectoraux**. Et, notamment, ceux du 25 février 1856 et du 22 avril 1867 **qui interdisent :**

- > de s'y baigner ou d'y pêcher ;
- > de puiser l'eau ;
- > d'y jeter des ordures.
- > de circuler sur ses berges ;
- > de le dégrader ;

Dans tous les endroits sensibles, des mesures de protection sont mises en place : grillages, portails, panneaux, barrières et gardiennage.

En cas de chute

Ne paniquez pas et laissez vous porter jusqu'aux lignes de vie, placées régulièrement tout au long du canal, pour vous y agripper en attendant les secours.

Si vous êtes témoin d'un accident

Ne tentez pas de venir en aide à la personne en vous mettant à l'eau, vous vous mettez en danger. Appelez le numéro d'urgence ci-dessous.



Interdiction

De se baigner

A cause de la **vitesse de l'eau**.

Elle y est, en moyenne, de 0,7 mètre à la seconde. Mais elle peut s'élever à tout moment lors d'une ouverture de vannes.



Et de la profondeur du canal.

Elle varie de 2 mètres à 2,40 mètres.

Ce qui empêche quiconque d'y avoir pied.



De se promener sur les berges

Les **risques de chute, de blessures et de noyade** sont nombreux. Les parois du canal sont pentues et glissantes et empêchent toute remontée sur la berge.

De pratiquer toute activité

Le canal de Marseille n'est pas un lieu de détente ni une base de loisirs. Les risques d'accidents mortels sont réels et plusieurs drames se sont malheureusement déjà produits.

